



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 6461

Texte de la question

Le 2 avril 1988, un grave accident d'autocar, a proximite de Corinthe (Grece), a provoque plusieurs deces et blesses. Ainsi, un agent de la commune de Drancy est en arret maladie depuis cette date et un cadre administratif de cette meme commune a ete contraint de suspendre son activite professionnelle pendant quatre mois, sa fille ayant decede des suites de ce drame routier. A ce jour, aucun document officiel n'a permis une intervention aupres des compagnies d'assurances pour obtenir des provisions sur l'indemnisation des prejudices moraux et materiels subis par les interesses. En consequence, M Jean-Claude Gayssot demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, d'intervenir aupres des autorites grecques afin que ces dossiers tragiques soient rapidement clos et le tenir informe de l'evolution de ses demarches.

Texte de la réponse

Reponse. - A la demande des familles des victimes du grave accident d'autocar survenu le 2 avril 1988 a proximite de Corinthe, en Grece, notre consulat general a Athenes est intervenu, en mai, aupres des autorites locales competentes pour obtenir communication, dans les meilleurs delais possibles, du rapport d'enquete etabli par la police routiere hellenique. Des reception de ce document en novembre, les services du ministere des affaires etrangeres ont transmis sept exemplaires de sa traduction a l'« Association des victimes de l'accident du 2 avril en Grece » qui en a assure la diffusion. Ils tiennent, bien evidemment, cette piece a la disposition des familles qui ne l'auraient pas recue par l'intermediaire de l'association.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6461

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3472